

CHAPITRE

1

Observations de la vérificatrice générale, M^{me} Guylaine Leclerc

Mise en contexte

- La *Loi sur le vérificateur général* nous permet de faire les commentaires que nous jugeons appropriés, entre autres
 - sur les états financiers, notamment ceux de certains organismes publics, dont le gouvernement, et ceux des organismes du gouvernement, ainsi que sur les règles ou les conventions comptables en vertu desquelles ces états ont été préparés
 - et sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les Comptes publics, comme moyen de surveillance de l'utilisation des fonds et autres biens publics.
- Le présent tome nous permet de renseigner les parlementaires sur des sujets touchant l'information financière, y compris sur les commentaires jugés nécessaires quant au respect de la conformité aux lois, aux règlements et aux directives.

Rapport préélectoral

- *La Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, adoptée le 20 avril 2015, confie
 - au ministre des Finances, préalablement à la tenue des élections générales, la préparation et la publication d'un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques
 - et au Vérificateur général, le mandat de préparer un rapport qui devra inclure son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans ce rapport préélectoral ainsi que tous les commentaires qu'il jugera appropriés à l'égard de ce dernier.
- Les prochaines élections générales se tiendront le 1^{er} octobre 2018.
- Le premier rapport préélectoral sera publié le 20 août 2018.
- Notre opinion et nos travaux porteront sur les années 2018-2019 à 2020-2021.

Rapport préélectoral (suite)

Planification des travaux

- Une équipe responsable de planifier et d'entamer les travaux a été mise sur pied.
- L'approche que nous avons retenue repose
 - sur l'acquisition par le Vérificateur général d'un niveau de confiance suffisant à l'égard du processus qui mène à déterminer les prévisions et les hypothèses, en raison du jugement nécessaire pour les établir
 - et sur une planification de nos travaux tôt dans le processus et leur réalisation sur une longue période, compte tenu de l'étendue du périmètre comptable couvert par le rapport.
- Notre stratégie repose notamment sur des travaux comparatifs avec d'autres vérificateurs législatifs et sur l'expérience acquise au cours des trois mandats précédents portant sur des prévisions budgétaires.

Rapport préélectoral (suite)

Notre stratégie comporte deux phases.

- Examen du processus budgétaire de plusieurs ministères, organismes et fonds spéciaux en matière d'efficacité, de rigueur et de qualité de l'information (de novembre 2015 à mai 2018)
 - Des travaux sont amorcés dans deux ministères. D'autres ministères, organismes ou fonds spéciaux s'ajouteront au fil des mois.
 - Des recommandations seront formulées si nous le jugeons nécessaire.
- Appréciation de la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral (de juin à août 2018)